

L'INSPECTEUR ET L'INSPECTION DU GAZ

Le Ministre du Revenu, l'hon. M. Geof. frion, de qui relève, nous ne dirons point la matière ni le fluide, mais le gaz, n'a point nommé, en élevant M. Aubin aux fonctions d'inspecteur de ce corps éminemment élastique, un inconnu ou un malhabile.

Dans le Bas-Canada, qui ne connaît M. Aubin ?

Venu au pays il y a quelque quarante ans, à une époque où les Canadiens-Français, odieusement persécutés, acceptaient avec reconnaissance chaque souhait et chaque vœu, tout dévouement et toute aide en faveur de leur cause, M. Aubin, fraîchement débarqué, n'hésita point à se ranger du côté de la justice et du droit, et de combattre par tous les moyens pour ses nouveaux amis. Le journal satirique *Le Fantastique*, date de ces jours tourmentés où les luttes de la plume précédaient celles plus sérieuses qui suivirent. Jamais journal n'eût succédé égal à celui qui suivit le *Fantastique* durant le cours de sa publication. M. Aubin paya de six mois de prison les rires que ses spirituelles boutades arrachaient à ses lecteurs. Tous les hommes publics, tous les personnages du jour, ont connu et fréquenté M. Aubin; il s'est trouvé mêlé à tous les événements du pays, et quelles qu'aient été ses convictions ou le parti qu'il a suivi, ses adversaires n'ont pu lui refuser, après trente ans de polémique, l'estime et le respect.

Si les événements ont fait de M. Aubin un journaliste, la nature et l'éducation en avaient fait un savant. A son arrivée à Québec, c'est par des cours au Séminaire de cette ville, sur la chimie, la physique, la mécanique, cours fort goûtés dans le temps, que M. Aubin se mit en lumière.

Ce fut à l'application de ces mêmes sciences que M. Aubin demanda plus tard le pain quotidien, et nous ajouterons que sans la malheureuse guerre de sécession, une fortune considérable aurait récompensé le modeste savant de ses labeurs.

Rien d'intéressant, d'attachant, comme une conversation avec M. Aubin. Son grand savoir, sa mémoire prodigieuse, son esprit éclectique, aidés par le charme d'un délicieux contour, vous présentent les phénomènes, les faits de la science, sous des couleurs si naturelles, si simples, qu'il semble demander pardon à son auditeur de lui apprendre des choses qu'il connaissait sans sans douter.

Un grand nombre d'inventions de M. Aubin figurent dans le Musée des patentes à Washington. La ville de Montréal et la Compagnie du gaz ne pouvaient désirer un meilleur inspecteur que celui choisi par le gouvernement fédéral. Cette nomination est à la fois une récompense légitime et l'emploi des plus heureuses facultés mises au service d'une grande administration publique.

Voici, sur l'opération de la loi de l'inspecteur du gaz, quelques détails que les consommateurs liront avec intérêt :

La loi qui pourvoit à l'inspection du gaz entre en force le 1er juillet prochain.

L'une des substances d'un usage assez général et sur la nature de laquelle les consommateurs ont le plus besoin d'être éclairés, est certainement le gaz dont ils attendent pourtant la lumière.

Tout ce qu'ils paraissent en savoir jusqu'à présent se borne à solder sous peine de le voir presque doubler, à la fin de chaque trimestre, un compte quelquefois modeste, souvent de proportions exorbitantes.

Nul ne sait si l'instrument qui lui compte ou mesure la marchandise est quinteux; il s'amuse en chemin parfois et

puis pour rattraper le temps perdu se livre à une course effrénée.

Nul ne sait si la marchandise même est de bon ou de douteux aloi. Si elle est riche un jour et durable en proportion; ou si, plus légère, plus nette, elle se glisse plus rapidement et inaperçue à travers les becs.

La loi nouvelle a entrepris de résoudre ces divers problèmes et de faire qu'autant que possible, chacun ait, de ce qu'il achète, pour son argent.

Les compteurs à gaz (*meters*), devront être vérifiés et marqués avant d'être mis en place. Puis tout consommateur mécontent pourra toujours, à ses frais s'il se trompe, exiger une vérification. En cas d'inexactitude, la proportion d'erreur constatée pourra servir de base à une rectification des comptes en dispute.

Le degré de pureté du gaz, l'éclat de sa lumière, c'est-à-dire sa valeur mercantile, seront établis plusieurs fois chaque semaine, et le registre des expériences permettra au public de connaître si les compagnies remplissent ou non les conditions que la loi leur impose.

Le gaz devra désormais être d'un pouvoir lumineux tel que tout bec brûlant 5 pieds cubes par heure devra fournir une lumière égale à celle de 14 bougies de blanc de baleine.

Les consommateurs qui objectent à payer le loyer qu'exigent les compagnies pour l'usage des compteurs placés dans chaque maison, pourront en acheter eux-mêmes, toujours à la condition de les faire vérifier par les inspecteurs du gouvernement.

Les personnes demandant une vérification des compteurs ou de la qualité du gaz pourront assister aux expériences ou s'y faire représenter.

D'après les connaisseurs, c'est la qualité variable du gaz qui influe le plus sur le chiffre des comptes à payer.

A. ACHENTRE.

TABLETTES LOCALES

Le rapport du commerce des chemins de fer donne pour cette année, comparée à l'année dernière, une diminution de recette pour le Great Western de 93,090,00; une augmentation pour le Grand-Tronc de \$104,120; pour l'International de \$2,963; de \$3,414 pour le chemin du St. Laurent à Ottawa, et une diminution de \$1,239 pour le chemin Welland.

Le verdict rendu par les jurés dans l'enquête tenue par le Commissaire des Incendies, M. Prendergast, sur l'incendie de l'Asile de Beauport dit, que d'après la liste officielle des malades qui se trouvaient dans l'Asile où a pris le feu, il y en a 26 qui ont disparus ou manqué de paraître immédiatement après l'incendie et qui n'ont pas reparus depuis.

On a retrouvé les restes de sept victimes, mais il a été impossible de les identifier.

Le verdict constate que le feu a pris dans un matelas de la cellule occupée par la fille Julie Elie, dit Breton, mais ne peut dire comment. Il constate aussi que 420 malades ont pu être sauvés.

Formaient partie du jury: Edouard Deblois, chef; Pierre A. Deblois, Antoine Lortie, Damasse Richard, Edouard Pépin, Jos. Parent, Georges Barbeau, Fortunat Legros, Onézime Pâquet, Cyprien Andet, Joachim Nolet, Alexis Lortie, Joseph Bédard, Jean-Marie Bélanger, Napoléon Nolet, François Parent.

Voici les noms des diverses compagnies qui ont été incorporées durant l'année 1874, dans la Province de Québec:

Adams Tobacco Company; Athelstan Dairy Company; Compagnie d'Imprimerie du Canada; Compagnie de Navigation de Chambly et Montréal; Compagnie de la Brasserie de St. Lin; Champlain Quarry and Line Company; Compagnie de Fonderie de A. Chagnon; Compagnie de Navigation Union; Compagnie de la Salle des Artisans de la Côte St. Paul; Comptoir Rubanier de Bernay, &c.; Gabriel Farm Dairy Company; Huntingdon Peat Company; Lovell Printing and Publishing Company; Manufacture Martineau, Québec; Compagnie Minière de Mégantic; Compagnie de Coton de Montréal; Montreal Lum-

ber Company; Montreal Weaving Company; Pleasant West End Building Society; Pleasant Bluff Manufacturing Company; Compagnie de Pulpe et Papier de Sherbrooke; Shipton Dairy Produce Company; Compagnie de Chaussures de St. Hyacinthe; Smith Elkins Manufacturing Company; Tannerie de Tingwick; Tolley Manufacturing Company.

La navigation transatlantique subit en ce moment-ci une crise qui n'est que le contre-coup des embarras financiers et commerciaux survenus dernièrement aux États-Unis. Les résultats sont presque désastreux si l'on compare les recettes réalisées en 1873 à celles de 1874. Toutes les compagnies, sans aucune exception, ont vu réduire dans une proportion qui varie du tiers aux deux tiers, le produit de leur service.

La ligne Cunard, par exemple, a transporté l'année dernière 14,500 passagers de cabine et 9,000 d'entrepont, ainsi que 240,000 tonnes de fret. Les recettes totales pour 142 traversées s'élèvent à \$3,893,300, contre six millions l'année précédente.

La ligne transatlantique Française, elle, a fait en 1873, \$3,244,000, et en 1874, \$958,000. Diminution, \$2,285,720.

La diminution des recettes est aussi très-grande pour les lignes allemandes de Brême et de Hambourg. La Compagnie du North German Lloyd, a encaissé \$3,889,950 contre près de huit millions en 1873. La Compagnie Hambourgeoise a vu ses recettes tomber de quatre millions et demi à deux millions et demi.

Si l'on passe aux lignes anglaises autres que la ligne Cunard, l'on voit que les recettes de l'Inman Line ont diminué de plus de moitié; de \$8,745,000 elles sont tombées à \$3,337,265. La White Star Line, la National Line, la ligne Williams et Guion ne sont pas mieux partagées. Quant à la Anchor Line, elle a plus souffert encore. Ses recettes étaient de \$9,691,300 en 1873; elles n'ont été l'année dernière que de \$2,646,540. La diminution est de sept millions; elle porte principalement sur le fret et sur les passagers d'entrepont.

Quant au taux du fret, c'est aussi peu encourageant. Un journal bien informé, le *Daily Bulletin*, constate ce fâcheux état comme il suit:

« Le taux du fret pour les navires à voiles est si peu élevé que les armateurs en souffrent. Les steamers ne sont pas mieux partagés. On dit qu'ils perdent de l'argent à chaque voyage. La reprise des affaires en 1875 pourrait modifier cette situation. Mais la stagnation du commerce des transports n'est pas restreint aux États-Unis. Les armateurs d'Angleterre ne souffrent pas moins que ceux des États-Unis, et les steamers ne sont pas plus favorisés par le mouvement du fret.

« A ce propos, il est un fait qui ne doit pas passer inaperçu. Les navires à voiles qui font le commerce de l'Inde, en doublant le Cap de Bonne Espérance, reprennent peu à peu possession d'une grande partie des transports parce que les marchandises embarquées à leur bord restent dans un meilleur état que lorsqu'elles passent, sur des steamers, par le canal de Suez. Pour donner une idée de la stagnation dont souffrent les armateurs de steamers, il nous suffira de dire que le nombre de navires à vapeur sans emploi dépasse trois cents. Un grand nombre de ces bâtiments sont offerts en vente. En outre, les navires à voiles encombrant les ports du Royaume-Uni, et même lorsqu'on les emploie pour des voyages à l'étranger, ils reviennent souvent sur lest. Sur le continent, l'état des affaires est le même. »

Pour ce qui concerne la construction des navires, le même journal semble menacer, dans son exposé, les chantiers de construction du Canada. Il assure que dans le Massachusetts et le Maine, l'on peut construire aujourd'hui des navires en chêne blanc et en pin, de soixante à soixante-cinq dollars-papier par tonne de capacité; tandis que dans les provinces de la Puissance, où l'on emploie du bois de sapin, le coût serait de cinquante-deux dollars en or par tonne. Avis à nos constructeurs.

Voici un sommaire des revenus qu'ont donné les licences de charretiers et autres de la ville de Montréal, durant l'année finissant le 31 décembre 1874: Fiacres, \$7,624; omnibus et chars urbains, \$2,150; charrettes et cabriolets, \$11,857; marchands, commerçants, manufacturiers, entrepreneurs, \$13,918.50; expressmen, boulangers, brasseurs, fermiers et jardiniers, \$4,464. Total, \$39,513.50. Il y a aussi les licences des laitiers, des *cordeurs*, etc., qui donnent un revenu de \$4,940.25.

Voici un état des revenus pour les quatre dernières années:

Revenu total pour 1871	\$29,307 00
“ “ 1872	35,492 25
“ “ 1873	40,557 00
“ “ 1874	44,453 75

L'augmentation depuis 1872 est de \$15,146,75

Le Gén. Smyth recommande dans son rapport l'organisation d'une compagnie du génie et de 3 compagnies d'infanterie, dont l'une pourra tenir garnison à Toronto, l'autre à Ottawa et la troisième à la Nouvelle-Ecosse ou au Nouveau-Brunswick.

Chaque compagnie devra avoir un instructeur de l'armée anglaise, mais les officiers seront choisis dans les cadres de la milice.

Il recommande aussi que l'adjudant de chaque bataillon soit un officier de l'armée régulière.

Dans sa tournée d'inspection, il a pu se convaincre que plusieurs chefs de compagnies dans les districts ruraux ne prenaient pas tout le soin qu'il fallait des armes et accoutrements de leurs compagnies, et il recommande que ces armes, etc., soient emmagasinés au quartier-général.

Les magasins militaires à London, Toronto, Kingston, Montréal et Québec sont en bon état. Il y a dans tout le pays 60,000 fusils et il recommande au gouvernement d'en acheter encore autant dès que les fonds publics le permettront. L'effectif de la milice active est de 48 128 hommes et celui de la réserve de 700,000. Il y a 16 batteries de campagne, dont 6 sont armées de canons perfectionnés.

Il n'approuve pas le grand nombre de titres militaires qui se portent aujourd'hui en Canada et recommande que les officiers de l'état-major des districts ne soient nommés que pour cinq ans.

Il recommande aussi que les exercices annuels aient lieu aux quartiers-généraux de bataillon, et non au camp. Le système des camps fait faire des dépenses inutiles.

UNE ACADEMIE

Depuis longtemps nos législateurs avissent aux moyens de répandre l'éducation dans cette Province; on plaint les maîtres d'école, on fulmine contre les commis-saires. Les députés en parlent, dans leurs harangues, aux rostres de leur village. Quelques pédants et des magisters ont traité ce sujet dans les journaux. C'est bien, c'est beau, c'est noble, mais, quoiqu'on dise, le flambeau de l'éducation reste coiffé d'un éteignoir.

Il est un moyen bien simple, auquel personne n'a songé. Si vous voulez instruire le peuple, encouragez les lettres, honorez-les.

Voici un plan que je propose à nos hommes d'état.

Que Milord Dufferin me nomme dictateur—Qu'on ne craigne rien, je n'exercerai pas de despotisme—Donc que Milord me nomme dictateur—seulement pour une semaine—quitte à rentrer ensuite dans mon obscurité.

Escorté de lecteurs et revêtu de mes insignes dictatoriaux, je me rendrais incontinent à l'Assemblée Législative.

Solennellement je gravirais les degrés qui conduisent au corps législatif.

Là siègent des conseillers majestueux comme des Sénateurs Romains sur leurs chaises curules. Plus pacifiques cependant que les Sénateurs de Rome, cœurs froids, têtes reposées, bons bourgeois dont la vanité est satisfaite, je ne craindrais pas le sort de Romulus; ils ne seraient pas assez féroces pour emporter mes membres palpitants sous leurs manteaux.

Mes lecteurs ayant ordonné le silence, je prononcerais cette proclamation:

« En vertu de mon autorité dictatoriale, j'abolis le Corps Législatif. Hommes mortels, honnêtes pères de famille, je vous renvoie à vos dieux Lares. »

Peut-être M. Fraser de Berry essaierait-il de répliquer. Cet homme perfide élèverait sa voix railleuse et voudrait m'écraser de ses sarcasmes, mais je n'aurais qu'à lui dire: « Honorable Conseiller, haut et puissant seigneur, il ne vous est pas permis de répandre du sel attique dans cette enceinte. »

Je profiterais de l'étonnement jeté dans l'esprit public pour promulguer le lendemain—à son de trompe, par mes hérauts d'armes—un décret conçu à peu près en ces termes:

« Honni soit qui mal y pense. Nous, dictateur nommé par lettres patentes sous le grand sceau du gouvernement, dégrétons ce qui suit:

Article I.—Le Conseil Législatif est aboli.

Article II.—Une Académie, composée